

INTERPRET. CONSEC. FRANC-ITAL.

A.A. 2000-2001 - SESSIONE AUTUNNALE

(3° Anno) II ~~1173/A~~ APPELLO 25/10/01

INTERVENTION DE S.E. M. BERNARD FAUTRIER
Ministre Plénipotentiaire chargé de la Coopération
Internationale pour l'Environnement et le
Développement - PRINCIPAUTÉ DE MONACO -
- COMMISSION DU DÉV. DURABLE, NEW YORK 19.4.01 - (N.U.)

Politi 7'10"

1173/A

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

02-1173-A-CON-5

La Principauté de Monaco, de par sa taille, ne peut avoir un impact substantiel sur les problèmes d'énergie ou sur les questions liées à l'atmosphère, qui sont les deux thèmes sectoriels abordés cette année par la Commission. Elle est, par ailleurs, confrontée, comme tout territoire urbanisé, à de délicats problèmes de transport qui constituent le thème de débat entre le secteur économique et les principaux groupes.

Avant de consacrer mon propos au thème intersectoriel de la coopération pour permettre de disposer d'un environnement assurant le développement durable, je voudrais, en quelques phrases, vous faire part de commentaires sur les thèmes sectoriels en liant les questions d'énergie et d'atmosphère.

Il est incontestable que le développement économique va générer dans les décennies à venir, un accroissement considérable de la consommation énergétique ; certains l'ont chiffrée à 65 % entre 1995 et 2020. Refuser cette évidence serait, après se l'être octroyé, à des fins de progrès industriel, entre autres, nier le droit légitime à un développement durable d'une grande partie de l'humanité.

Il est parfaitement prévisible que l'accroissement de la consommation d'énergie entraînera celui des problèmes de santé humaine et environnementaux, en raison de la pollution de l'air ou de l'eau. On est encore très loin, en effet, de la mise en œuvre de véritables systèmes d'utilisation d'énergies propres et durables. Ces problèmes ne sont, à court terme, que nationaux ou régionaux et ont des facettes qui se prêtent à être appréhendées par des Accords et Organismes régionaux.

Cela étant, la quasi totalité de la communauté internationale a clairement compris que tout devrait être mis en œuvre pour mettre en place des actions sur des fronts multiples, afin de limiter, autant que faire se pouvait, la croissance de l'utilisation d'énergies

non renouvelables et de transférer au maximum la production d'énergie non renouvelable des sources les plus polluantes, tel le charbon, vers d'autres moins polluantes, tel que le gaz naturel, sans pour autant négliger de mettre l'accent sur les énergies renouvelables : solaire, vent, hydraulique.

Une telle compréhension résulte, bien entendu, du désir de voir freiné l'accroissement des problèmes environnementaux à court et moyen terme, afin de protéger ce qui est notre objectif final, la vie sur notre planète et sa diversité ; il résulte aussi de la prise de conscience quasiment universelle de la nécessité de considérer les conséquences planétaires de ces pollutions véhiculées par l'atmosphère, qui est une pour toute notre terre et qui subit les effets négatifs de notre industrialisation et singulièrement de l'augmentation de notre consommation énergétique et génère des phénomènes globaux, comme le développement de l'effet de serre et ses conséquences, sans doute dramatiques, à terme, sur l'évolution des climats.

Dans ce contexte, le petit pays que je représente et dont les émissions de CO², par habitant, sont parmi les plus faibles, ne peut être, comme beaucoup d'autres, que profondément ému par la désinvolture affichée par certains très puissants et très riches, dont les émissions par habitant sont plus de cinq fois les nôtres, qui, pour des raisons largement économiques, acceptent de passer outre les conséquences négatives des accroissements de consommation d'énergies fossiles et leurs conséquences sur le climat, en récusant la démarche, au demeurant fort mesurée et jugée par certains comme insuffisante, du Protocole de Kyoto.

Le refus d'une solidarité globale ne pourrait qu'être difficilement accueilli par la Communauté Internationale, car il est de nature à mettre en cause, à terme, l'équilibre de la planète et non pas seulement à avoir des conséquences environnementales déplorables dans le pays qui refuserait ainsi d'agir.

S'agissant de la coopération internationale destinée à faciliter le maintien d'un environnement propice au développement durable, Monaco a, depuis peu de temps, mis sur pied un programme de coopération, limité essentiellement aux pays du bassin de la méditerranée et de la mer noire et ciblé sur des initiatives concrètes de coopération pour des projets précis.

Monaco a, cette année, l'honneur de présider la Commission Méditerranéenne du Développement Durable. Cette Commission a consacré une part importante de son activité en 2000 à l'établissement d'un bilan stratégique établi à partir de l'analyse des progrès des pays Méditerranéens sur le chemin du développement durable /

Notre Commission a, par ailleurs, depuis sa création, examiné une série de thèmes prioritaires dans notre région : elle travaille actuellement sur les thèmes industrie et développement durable, relations entre le libre échange et l'environnement, dans un contexte euroméditerranéen, enfin gestion urbaine et développement durable.

Ainsi, Monsieur le Président, l'identité Méditerranéenne que se reconnaissent les pays bordant cette mer, berceau de tant de civilisations, peut-elle, à sa manière, apporter son concours actif et je crois, efficace aux efforts de la communauté internationale, pour conduire vers un développement durable. Ce sont ces efforts qu'il conviendra d'évaluer l'an prochain, en Afrique du Sud, et ici aussi Monaco et l'entité Méditerranéenne s'efforceront d'apporter leur contribution.

Je vous remercie.